

Lannion, le 2 juillet 2019

### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

## **Grandes thématiques Contrat Local de Santé 2019 – 2023**

# Un engagement territorial depuis 2005 en faveur de la réduction des inégalités de santé

Le territoire de Lannion-Trégor Communauté est fortement engagé depuis 2005 en faveur d'une politique de santé publique active et dynamique à travers l'animation territoriale de santé<sup>1</sup> visant, in fine, à réduire les inégalités de sociales, territoriales et environnementales de santé.

La mission santé de Lannion-Trégor Communauté consiste à favoriser la prise en compte de la santé dans les politiques locales, à impulser de nouveaux projets et à créer les conditions favorables au bien-être et à la qualité de vie de la population, par une approche globale, locale et partenariales des problématiques de santé.

En plus de 10 ans, à partir d'un réseau d'acteurs et de partenaires locaux, de nombreux projets sur la thématique de la prévention et de la promotion de la santé ont été déployés : prévention des souffrances psychiques, nutrition, addictions des jeunes, compétences psycho-sociales, parentalité, violences envers les femmes, santé mentale, etc.

#### La Commission Santé du CIAS

La Commission Santé du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Lannion-Trégor Communauté a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017, après la dissolution du Pays de Trégor-Goëlo. Elle est composée de 37 membres dont 34 élus, 1 représentant de Cap Santé Armor Ouest et 2 représentants du Conseil de Développement.

Réunis au sein de la Commission Santé, les élus du territoire ont souhaité définir une feuille de route cohérente avec les besoins de la population en matière de santé. La première mission qui leur a été confiée concerne la démographie médicale. Pour cela, les élus référents santé sont allés à la rencontre des médecins sur le territoire pour comprendre leurs attentes, repérer les freins à l'installation de leurs confrères/consœurs et identifier les atouts de notre territoire en matière de santé.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Dispositif ATS porté par le Pays du Trégor-Goëlo jusqu'en 2016 puis intégré au sein du CIAS de Lannion-Trégor Communauté au 1er janvier 2017.



#### Dates des rencontres avec les médecins par pôle de proximité

Animées par Monsieur André LE MOAL, Conseiller Communautaire en charge de la santé

Pôle de proximité	Elu référent santé du pôle	Date de la rencontre
Pôle de Cavan	Madame Anne-Marie LE MEUR	25/04/2019
Pôle de Tréguier	Madame Marie-Pierre BODIN	06/05/2019
Pôle de Lézardrieux	Monsieur Pierrick GOURONNEC	09/05/2019
Pôle de Perros-Guirec	Monsieur Alain COIC	14/05/2019
Pôle de Plestin-Les-Grèves	Madame Marie-Josée LE CORRE	27/05/2019
Pôle de Plouaret	Monsieur Gérard KERNEC	28/05/2019
Pôle de Lannion	Monsieur Paul LE BIHAN	05/06/2019

Ces rencontres ont permis de rencontrer 29 médecins et 3 internes en médecine, soit 36% des médecins installés sur le territoire et d'identifier deux axes majeurs de travail :

#### 1. Définir un schéma directeur de l'offre de soins

Le territoire de Lannion-Trégor Communauté est très contrasté, à la fois urbain, rural, littoral et très étendu (919 km²). Les réalités rencontrées à Lézardrieux, à Cavan ou à Plestin-Les-Grèves, par exemple, ne sont pas les mêmes et les attentes de la population et des professionnels déjà en exercice sont également plurielles.

Pour répondre à cette spécificité, il est nécessaire de définir un portrait en santé par pôle de proximité et d'y associer les actions correspondantes. De même, cet outil vise à planifier et à prioriser l'action communautaire en matière de santé pour garantir un égal accès aux soins de qualité et de proximité pour la population.

#### 2. Renforcer l'attractivité du territoire pour le médecin et son/sa conjoint.e.

Plusieurs facteurs participent au projet d'installation des futurs médecins généralistes. Parmi ceux-ci, trois facteurs ont particulièrement interpellé les élus :

- La possibilité de travailler en collaboration avec l'ensemble des professionnels médicaux et para-médicaux d'un territoire;
- La connaissance géographique et professionnelle du territoire ;

# **COMMUNIQUE DE PRESSE**



- L'emploi du conjoint.

Si notre territoire offre d'ores et déjà plusieurs possibilités d'exercer de façon collective et coordonnée, l'émergence de nouveaux projets de santé est à encourager et à soutenir. Par ailleurs, étant situé à distance des Facultés de médecine, notre territoire doit se démarquer et innover pour renforcer son attractivité.

De nombreuses pistes sont étudiées : renforcer les liens avec la Faculté de médecine de Brest, identifier, valoriser et faire connaître les atouts médicaux du territoire, promouvoir la fonction de Maître de Stage Universitaire auprès des médecins généralistes, etc.

Pour cela, plusieurs actions ont d'ores et déjà débutées :

- La création d'une identité visuelle pour communiquer vers les futurs et jeunes médecins et leur donner envie de s'installer sur notre territoire ;
- L'organisation d'un séminaire professionnel à destination des internes en médecine réalisant leur dernière année de formation sur le territoire afin de leur faire connaître les ressources locales utiles dans l'exercice de leur profession, en lien avec les priorités de santé de la population (en novembre prochain);
- L'identification de logements pour faciliter la venue des internes en médecine et des médecins remplaçants (Loguivy-Plougras, Cavan, Pleumeur-Gautier, Plouaret, Perros-Guirec, Bégard);
- La participation au colloque du 11 octobre prochain sur l'avenir de la médecine libérale, organisé au Roazhon Park par l'URPS Médecins Libéraux de Bretagne.

En outre, les constats posés lors de ces rencontres vont désormais se décliner en feuille de route pour la Commission Santé.

#### Le Contrat Local de Santé

En parallèle de ces travaux spécifiques à la démographie médicale, les élus de la Commission Santé ont émis un avis favorable, en février dernier, à la contractualisation d'un nouveau contrat local de santé pour la période 2019-2023.

En effet, le bilan réalisé, à l'issue du premier contrat (2015-2018), a permis de conforter l'intérêt d'un tel outil pour le territoire de Lannion-Trégor Communauté. Les atouts sont multiples :

- La création d'un espace stratégique d'échanges avec les institutions publiques impliquées sur les questions de santé ;
- La définition d'un programme d'actions prioritaires, partenariales et transversales, pour une durée de 5 ans ;
- Le décloisonnement et les rencontres interprofessionnelles ;
- La réalisation d'un diagnostic partagé en santé;

# **COMMUNIQUE DE PRESSE**



 La mise en œuvre concrète du contrat à travers des actions en cohérence avec les besoins de la population.

Le contrat local de santé (CLS) a été introduit par la loi HPST de 2009 puis réaffirmé par la loi de Modernisation du Système de Santé de 2016 pour mettre en œuvre une politique régionale de santé au plus près des besoins des territoires.

## Les orientations stratégiques

Les travaux portés par les élus de la Commission Santé et par les partenaires du contrat local de santé ont permis de partager localement les priorités de santé du territoire et d'alimenter le diagnostic en santé. En effet, celui-ci est un préalable indispensable à la construction d'une action adaptée en matière de santé publique.

Il s'agit notamment de mieux caractériser les déterminants de santé, connaître l'état de santé de la population et identifier les inégalités de santé selon des approches croisées (populationnelle, territoriale et/ou thématique).

A partir de ces éléments, les élus de Lannion-Trégor Communauté, l'ARS Bretagne, la Région Bretagne, le Département des Côtes d'Armor, l'Education Nationale, la CPAM des Côtes d'Armor, la MSA d'Armorique, la CARSAT, la Préfecture et la Sous-préfecture de l'arrondissement de Lannion, la CAF, etc. ont défini ensemble, le 18 juin dernier, les 7 thématiques prioritaires pour le nouveau contrat local de santé 2019-2023 :

- Développer une politique en santé mentale, partenariale et territoriale
- Promouvoir le bien-être et la santé des jeunes
- Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire
- Encourager l'inclusion des personnes en situation de handicap
- Prévenir et accompagner la perte d'autonomie de la personne âgée
- Améliorer le parcours de santé des personnes en situation de précarité et d'exclusion
- Agir pour un environnement favorable à la santé

Ces thématiques seront déclinées en 20 fiches-actions qui feront l'objet d'une signature contractuelle en fin d'année. Les travaux vont donc se poursuivre en ce sens durant l'été et l'automne.

CONTACT PRESSE

Morgane Marty

CIAS LTC - Chargée de mission Santé